



Tournai, le 9 mai 2016.

Communiqué de presse

La Wallonie picarde présente la nouvelle édition de l'Atlas socio-économique

Près de quatre ans après la sortie du premier Atlas socio-économique, c'est une version actualisée qui vient présenter les données et indicateurs nécessaires au suivi de l'évolution de la Wallonie picarde. Véritable carte d'identité du territoire, l'Atlas constitue un outil précieux d'aide à la décision en mettant en exergue les forces de son développement et les défis à relever pour assurer sa durabilité.

Des données actualisées

Publié pour la première fois en 2012 à l'initiative des intercommunales IDETA et IEG, l'Atlas socio-économique présente un condensé de statistiques et de cartographies permettant de mieux cerner les contours du territoire sous différentes facettes socio-économiques. Mais si le territoire de la Wallonie picarde est loin d'être figé, l'Atlas ne l'est pas davantage. Tout comme la précédente, cette nouvelle édition vise à susciter le questionnement et le développement d'analyses plus fines sur les thématiques abordées. Deux nouveaux partenaires ont rejoint IDETA et IEG dans la coordination du projet dont la conception a été confiée à Hainaut Développement : WAPI 2025, structure en charge de l'animation territoriale de la Wallonie picarde et WAPINVEST, fonds d'investissement régional destiné aux PME du territoire. Des éléments du baromètre économique de l'activité des PME en Wallonie picarde, réalisé par WAPINVEST en collaboration avec l'UCL-Mons, viennent ainsi compléter la partie de l'Atlas relative au tissu économique du territoire.

Les grandes tendances

Une population en hausse

De 2011 à 2015, la population de Wallonie picarde a connu une évolution positive de 1,8% (une évolution égale à celle de la Wallonie et supérieure à celle du Hainaut). La progression du nombre de ménages s'inscrit dans les mêmes tendances et s'accompagne d'une évolution de la structure même de ces ménages avec une augmentation des familles monoparentales, des personnes isolées et des ménages de deux personnes. Ces différentes évolutions engendrent toute une série d'implications

auxquelles le territoire devra répondre pour être en adéquation avec les besoins et réalités des habitants.

Un nombre de logements en progression

En quatre années (2010-2015), la Wallonie picarde a connu une augmentation du nombre de ses logements de 4,6% à laquelle vient se greffer un léger rajeunissement du bâti. Cette progression constitue un enjeu important pour le territoire qui, pour préserver sa caractéristique de « poumon vert », devra s'inscrire dans une politique d'aménagement durable s'appuyant sur un bâti à haute performance énergétique, une mixité du parc de logements et une maîtrise du foncier.

Un taux de chômage en baisse

L'analyse menée sur le taux de chômage fait apparaître une diminution avec un pourcentage enregistré de 15,1% en juin 2014 contre 13,3% en juin 2015. Cette évolution doit toutefois être interprétée avec prudence en raison du changement de politique intervenu en janvier 2015.

En ce qui concerne le pourcentage de demandeurs d'emploi inoccupés (DEI) de moins de 25 ans, le territoire passe de 23,2% en 2011 à 23% en 2015, une proportion qui reste supérieure à celle du Hainaut (21,4%) et de la Wallonie (20,9%). Les efforts doivent donc être poursuivis pour améliorer l'accès à l'emploi et la création d'emplois.

Focus sur l'énergie

Focus énergie
Wallonie picarde Energie positive

ÉNERGIE POSITIVE

Tourbillon à Energie positive (TEPOS)

Face à la mondialisation et à une grande dépendance aux énergies fossiles, singulièrement au pétrole, dans un contexte où chaque geste compte pour réduire les émissions de CO₂ et limiter le réchauffement climatique, la Wallonie picarde s'est engagée dans une démarche énergétique positive. Elle a rejoint les territoires qui affirment leur engagement en matière de réduire les besoins en énergie et de les couvrir au moins en partie par une production renouvelable locale.

En 2006, lors de la 1^{re} Conférence régionale de l'énergie, les maires, députés, sénateurs, la communauté wallonne et les provinces wallonnes ont fixé un objectif : réduire de 15,0 % entre 2004 et 2014, le mix énergétique de la région tout en maintenant une réduction des émissions de CO₂ et en respectant pour ce faire les engagements de la Convention des Maires.

En 2008, lors de la 2^e Conférence régionale de l'énergie, les maires, députés, sénateurs, la communauté wallonne et les provinces wallonnes ont fixé un objectif : réduire de 20,0 % entre 2004 et 2014, le mix énergétique de la région tout en maintenant une réduction des émissions de CO₂ et en respectant pour ce faire les engagements de la Convention des Maires.

En 2012, lors de la 3^e Conférence régionale de l'énergie, les maires, députés, sénateurs, la communauté wallonne et les provinces wallonnes ont fixé un objectif : réduire de 25,0 % entre 2004 et 2014, le mix énergétique de la région tout en maintenant une réduction des émissions de CO₂ et en respectant pour ce faire les engagements de la Convention des Maires.

En 2015, lors de la 4^e Conférence régionale de l'énergie, les maires, députés, sénateurs, la communauté wallonne et les provinces wallonnes ont fixé un objectif : réduire de 30,0 % entre 2004 et 2014, le mix énergétique de la région tout en maintenant une réduction des émissions de CO₂ et en respectant pour ce faire les engagements de la Convention des Maires.

La Convention des Maires - un Plan d'Action Energie durable (MAD)

Objetif de la Convention des Maires - Report sur le futur (jusqu'en 2020) de l'Union européenne de réduire les émissions de CO₂ de 40 % d'ici 2020

Les communes wallonnes ont signé, en 2006, une déclaration d'intention relative à la réduction de 15,0 % entre 2004 et 2014, le mix énergétique de la région tout en maintenant une réduction des émissions de CO₂ et en respectant pour ce faire les engagements de la Convention des Maires.

En 2008, les communes wallonnes ont signé, en 2008, une déclaration d'intention relative à la réduction de 20,0 % entre 2004 et 2014, le mix énergétique de la région tout en maintenant une réduction des émissions de CO₂ et en respectant pour ce faire les engagements de la Convention des Maires.

En 2012, les communes wallonnes ont signé, en 2012, une déclaration d'intention relative à la réduction de 25,0 % entre 2004 et 2014, le mix énergétique de la région tout en maintenant une réduction des émissions de CO₂ et en respectant pour ce faire les engagements de la Convention des Maires.

En 2015, les communes wallonnes ont signé, en 2015, une déclaration d'intention relative à la réduction de 30,0 % entre 2004 et 2014, le mix énergétique de la région tout en maintenant une réduction des émissions de CO₂ et en respectant pour ce faire les engagements de la Convention des Maires.

Adhésion à la Convention des Maires au sein de l'Entente Région Wallonne - Région de l'Est
Communes de la Région wallonne adhérentes à la Convention des Maires : 600. Bruxelles, Hennaut, Chastre, Flanders, Engelen, Flanders, Flanders-Luxembourg, Heisterkamp, Heisterkamp, Kervin, Saly, Tournai.

Les partenaires ont pris le parti d'intégrer à chaque actualisation de l'Atlas un focus destiné à mettre en lumière une thématique spécifique à la Wallonie picarde. Pour cette nouvelle édition, c'est sur l'énergie que s'est porté leur choix. Partant du constat d'une grande dépendance aux énergies fossiles, singulièrement au pétrole, dans un contexte où chaque geste compte pour réduire les émissions de CO₂ et limiter le réchauffement climatique, la Wallonie picarde s'est engagée dans un processus de transition énergétique. L'Atlas présente au lecteur un condensé de cette démarche baptisée « Wallonie picarde Energie Positive » par laquelle le territoire compte réduire au maximum ses besoins en énergie tout en les couvrant autant que possible par une production renouvelable locale.

Les enjeux pour le territoire

En guise de conclusion, l'Atlas pointe les enjeux majeurs auxquels fait face le territoire en lien avec la croissance démographique et les conséquences directes des caractéristiques de cette croissance. La Wallonie picarde doit donc continuer à maintenir et renforcer ses multiples atouts pour y apporter les réponses les mieux adaptées.

Ces atouts à préserver et à déployer sont :

- La préservation du caractère « vert » du territoire, qui pointe des enjeux en termes d'aménagement du territoire et de logement, de préservation des paysages, de mobilité ;
- Le renforcement de l'attractivité économique et de l'offre touristique qui ont été améliorées ces dernières années par l'action des acteurs du territoire ;
- L'amélioration de l'accessibilité et de la mobilité interne de ce territoire situé entre deux métropole Lille et Bruxelles ;
- La poursuite du développement d'une offre d'enseignement et de formation en adéquation avec les besoins du marché de l'emploi ;
- Le maintien d'une offre médicale et de services à la population de qualité et répondant aux besoins des citoyens.



L'Atlas est disponible en téléchargement sur
www.wapi2025.be/docs/atlas2016.pdf

Communiqué téléchargeable sur www.wapi2025.be > Publications > Espace Presse



WAPI 2025 – Structure d'appui du Conseil de développement de Wallonie picarde
Contact : Laurent Callandt – Chargé de missions
056 56 13 35 – callandt@wapi2025.be